



Québec, le 5 mars 2020

**Objet : Demande d'accès à l'information**

---

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information du 14 janvier et du 21 février 2020 visant à obtenir tout document, information, analyse ou autre :

- 1) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe de personnes qui exercent la fonction d'avocat, de notaire ou de procureur aux poursuites criminelles et pénales, y compris un cadre juridique qui supervise le travail de ces personnes ou celui d'autres cadres juridiques au sein de l'Institut de la statistique du Québec, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature;
- 2) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse de toute personne dont la candidature n'a pas été retenue pour exercer une fonction décrite au paragraphe 1 à laquelle elles avaient postulé au sein de l'Institut de la statistique du Québec en raison de l'interdiction du port de signes religieux imposée par l'article 6 de la *Loi sur la laïcité de l'État*, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature;
- 3) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse d'employé(e)s exerçant une fonction décrite au paragraphe 1 au sein de l'Institut de la statistique du Québec dont les dossiers ont été fermés en raison de leur défaut de se conformer à la *Loi sur la laïcité de l'État*, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature;
- 4) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse des personnes exerçant une fonction décrite au paragraphe 1 au sein de l'Institut de la statistique du Québec et portant des signes religieux, étant visées par l'exception de l'article 31 de la *Loi sur la laïcité de l'État*, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature;

...2

- 5) Permettant de connaître le nombre de contrats de services juridiques impliquant d'agir devant un tribunal ou auprès de tiers conclus par l'Institut de la statistique du Québec depuis le 27 mars 2016;
- 6) Permettant de connaître le nombre d'avocats impliqués dans l'exécution des contrats de services juridiques décrits au paragraphe 5 et/ou listés dans ces contrats;
- 7) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe d'avocats ou notaires ayant agi devant un tribunal ou auprès de tiers conformément à un contrat de services juridiques conclu avec l'Institut de la statistique du Québec depuis le 27 mars 2016;
- 8) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse des personnes n'ayant pas obtenu de contrat de services juridiques décrits au paragraphe 6 auprès de l'Institut de la statistique du Québec en raison de l'interdiction du port de signes religieux imposée par l'article 6 de la *Loi sur la laïcité de l'État*, en date d'aujourd'hui ou lors de la dernière collection de données de cette nature; et
- 9) Permettant de connaître le nombre et/ou le sexe et/ou le signe religieux et/ou l'appartenance religieuse des personnes ayant perdu au moins un contrat de services juridiques décrit au paragraphe 6 en raison de l'interdiction du port de signes religieux imposée par l'article 6 de la *Loi sur la laïcité de l'État* ;

Compte tenu que peu de juristes sont employés par notre organisation, nous ne pouvons révéler les renseignements demandés aux points 1) à 4) et 7) à 9) de votre demande sans enfreindre nos obligations de protection des renseignements personnels. Les renseignements personnels demandés n'ont pas un caractère public, en vertu de l'article 57 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Nous pouvons cependant répondre aux points 5), 6) et 7) de votre demande, en vous informant que nous n'avons conclu aucun contrat de services juridiques impliquant d'agir devant un tribunal ou auprès d'un tiers, depuis le 27 mars 2016. Conséquemment, les points 6) et 7) de votre demande ne visent aucun avocat ou notaire.

Je vous prie de recevoir, \_\_\_\_\_, mes meilleures salutations.

La secrétaire de l'Institut,



Patricia Caris  
Responsable de l'accès aux documents et  
de la protection des renseignements personnels